

ISSN 2071 - 1964

**Revue interafricaine de littérature,
linguistique et philosophie**

Particip'Action

**Revue semestrielle. Volume 14, N°2 – Juillet 2022
Lomé – Togo**

ADMINISTRATION DE LA REVUE *PARTICIP'ACTION*

Directeur de publication : Pr Komla Messan NUBUKPO

Coordinateurs de rédaction : Pr Kodjo AFAGLA

Secrétariat : Dr Ebony Kpalambo AGBOH
: Dr Komi BAFANA
: Dr Kokouvi M. d'ALMEIDA
: Dr Isidore K. E. GUELLY

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE RELECTURE

Président : Martin Dossou GBENOUGA, Professeur titulaire (Togo)

Membres :

Pr Augustin AÏNAMON (Bénin), Pr Kofi ANYIDOH (Ghana), Pr Zadi GREKOU (Côte d'Ivoire), Pr Akanni Mamoud IGUE, (Bénin), Pr Mamadou KANDJI (Sénégal), Pr Guy Ossito MIDIOHOUAN (Bénin), Pr Bernard NGANGA (Congo Brazzaville), Pr Norbert NIKIEMA (Burkina Faso), Pr Adjai Paulin OLOUKPONA-YINNON (Togo), Pr Issa TAKASSI (Togo), Pr Simon Agbéko AMEGBLEAME (Togo), Pr Marie-Laurence NGORAN-POAME (Côte d'Ivoire), Pr Kazaro TASSOU (Togo), Pr Ambroise C. MEDEGAN (Bénin), Pr Médard BADA (Bénin), Pr René Daniel AKENDENGUE (Gabon), Pr Konan AMANI (Côte d'Ivoire), Pr Léonard KOUSSOUHON (Bénin), Pr Sophie TANHOSOU-AKIBODE (Togo).

Relecture/Révision

- Pr Kazaro TASSOU
- Pr Ataféi PEWISSI
- Pr Komla Messan NUBUKPO

Contact : Revue *Particip'Action*, Faculté des Lettres, Langues et Arts de l'Université de Lomé – Togo.

01BP 4317 Lomé – Togo

Tél. : 00228 90 25 70 00/99 47 14 14

E-mail : participaction1@gmail.com

© Juillet 2022

ISSN 2071 – 1964

Tous droits réservés

LIGNE EDITORIALE DE PARTICIP'ACTION

Particip'Action est une revue scientifique. Les textes que nous acceptons en français, anglais, allemand ou en espagnol sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

1.1 Soumission d'un article

La Revue *Particip'Action* reçoit les projets de publication par voie électronique. Ceci permet de réduire les coûts d'opération et d'accélérer le processus de réception, de traitement et de mise en ligne de la revue. Les articles doivent être soumis à l'adresse suivante (ou conjointement) : participaction1@gmail.com

1.2 L'originalité des articles

La revue publie des articles qui ne sont pas encore publiés ou diffusés. Le contenu des articles ne doit pas porter atteinte à la vie privée d'une personne physique ou morale. Nous encourageons une démarche éthique et le professionnalisme chez les auteurs.

1.3 Recommandations aux auteurs

L'auteur d'un article est tenu de présenter son texte dans un seul document et en respectant les critères suivants :

Titre de l'article (obligatoire)

Un titre qui indique clairement le sujet de l'article, n'excédant pas 25 mots.

Nom de l'auteur (obligatoire)

Le prénom et le nom de ou des auteurs (es)

Présentation de l'auteur (obligatoire en notes de bas de page)

Une courte présentation en note de bas de page des auteurs (es) ne devant pas dépasser 100 mots par auteur. On doit y retrouver obligatoirement le nom de l'auteur, le nom de l'institution d'origine, le statut professionnel et l'organisation dont il relève, et enfin, les adresses de courrier électronique du ou des auteurs. L'auteur peut aussi énumérer ses principaux champs de recherche et ses principales publications. La revue ne s'engage toutefois pas à diffuser tous ces éléments.

Résumé de l'article (obligatoire)

Un résumé de l'article ne doit pas dépasser 160 mots. Le résumé doit être à la fois en français et en anglais (police Times new roman, taille 12, interligne 1,15).

Mots clés (obligatoire)

Une liste de cinq mots clés maximum décrivant l'objet de l'article.

Corpus de l'article

-La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

-La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du sujet, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Titre,

Prénom et Nom de l'auteur,

Institution d'attache, adresse électronique (note de bas de page),

Résumé en français. Mots-clés, Abstract, Keywords,

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Par exemple : Les articles conformes aux normes de présentation, doivent contenir les rubriques suivantes : introduction, problématique de l'étude, méthodologie adoptée, résultats de la recherche, perspectives pour recherche, conclusions, références bibliographiques.

Tout l'article ne doit dépasser 17 pages,

Police Times new roman, taille 12 et interligne 1,5 (maximum 30 000 mots). La revue *Particip'Action* permet l'usage de notes de bas de page pour ajouter des précisions au texte. Mais afin de ne pas alourdir la lecture et d'aller à l'essentiel, il est recommandé de **faire le moins possible usage des notes (10 notes de bas de page au maximum par article).**

- A l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, les articulations d'un article doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (**exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).**

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point. Insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans l'en-tête et éviter les pieds de page.

Les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Figures et tableaux doivent avoir chacun(e) un titre.

Les citations dans le corps du texte doivent être indiquées par un retrait avec tabulation 1 cm et le texte mis en taille 11.

Les références de citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemples :

- En effet, le but poursuivi par **M. Ascher (1998, p. 223)**, est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadéquation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Pour les articles de deux ou trois auteurs, noter les initiales des prénoms, les noms et suivis de l'année (J. Batee et D. Maate, 2004 ou K. Moote, A. Pooul et E. Polim, 2000). Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs noter les initiales des prénoms, le nom du premier auteur et la mention "et al" (F. Loom et al, 2003). Lorsque plusieurs références sont utilisées pour la même information, celles-ci doivent être mises en ordre chronologique (R. Gool, 1998 et M. Goti, 2006).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Références bibliographiques (obligatoire)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Il convient de prêter une attention particulière à la qualité de l'expression. Le Comité scientifique de la revue se réserve le droit de réviser les textes, de demander des modifications (mineures ou majeures) ou de rejeter l'article de manière définitive ou provisoire (si des corrections majeures doivent préalablement y être apportées). L'auteur est consulté préalablement à la diffusion de son article lorsque le Comité scientifique apporte des modifications. Si les corrections ne sont pas prises en compte par l'auteur, la direction de la revue *Particip'Action* se donne le droit de ne pas publier l'article.

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, Le Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, Le Harmattan.

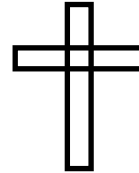
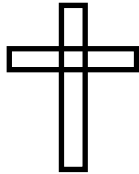
NB1 : Chaque auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue *Particip'Action* participe aux frais d'édition à raison de **55.000** francs CFA (soit **84 euros** ou **110** dollars US) par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part.

NB2 : La quête philosophique centrale de la revue *Particip'Action* reste : **Fluidité identitaire et construction du changement : approches pluri-et/ou transdisciplinaires.**

Les auteurs qui souhaitent se faire publier dans nos colonnes sont priés d'avoir cette philosophie comme fil directeur de leur réflexion.

La Rédaction

NE LES OUBLIONS PAS



L'année dernière, alors que le précédent numéro du ***Particip'Action*** était sous presses, nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de notre très cher collègue et ami, le Professeur titulaire Taofiki KOUMAKPAÏ du département d'anglais de l'université d'Abomey Calavi au Bénin.

Cette année-ci, c'est également avec beaucoup de douleur que nous venons de perdre un autre très cher collègue et ami, le Professeur titulaire Serge GLITHO du département d'allemand de l'université de Lomé au Togo.

L'un et l'autre étaient titulaires d'un doctorat de troisième cycle et d'un doctorat d'Etat. Pendant de longues années, ils ont été des membres très appréciés du comité scientifique et de relecture de notre revue commune. Nous les remercions très sincèrement pour leur amitié et leur engagement.

Il s'agit de deux éminents enseignants-chercheurs qui, dans leurs domaines de spécialités, ont formé une relève solide et digne de confiance.

Gardons au plus profond de nos cœurs, la mémoire de leurs précieuses contributions au développement de nos deux pays.

Lomé, le 22 juillet 2022

Pour *Particip'Action*,

Pr K. M. NUBUKPO, Directeur de publication

SOMMAIRE

LITTÉRATURE

1. La représentation du corps féminin dans *Celles qui attendent* de Fatou Diome
Ayaovi Xolali MOUMOUNI-AGBOKE.....13
2. Écriture migratoire et déconstruction du mythe de l'eldorado dans *le ventre de l'atlantique*, *Kétala* et *Celles qui attendent* de Fatou Diome
Kokouvi SOLETODJI37
3. Figures de la terre et terre de figure chez Albert Camus
Ahmadou Bamba KA55
4. Entre pays de départ et pays d'accueil : le dilemme de l'écrivain antillais de langue française
Terry Aigbeovbios OSAWARU.....75
5. Sex, Race, and Gender: Healing the Cleft Body in Parks's *Venus*
Yao Katamatou KOUMA.....91
6. A Transatlantic Analysis of Violence in Alex La Guma's *A Walk in the Night* and Alice Walker's *The Third Life of Grange Copeland*
Ebony Kpalambo AGBOH & Koffitsè Ekélékana Isidore GUELLY.....109
7. African American Female Agency and Racial Cohesion in Morrison's *Sula*
Hodabalo POTCHOWAI.....133

LINGUISTIQUE

8. Etude polysémique de deux verbes kabiye : tóóv "manger" et ñóú "boire"
Palakyém MOUZOU.....151
9. A Morphosemantic Study of the Word *Ablɔdɛ* in Gengbè: From Cultural to Linguistic Analyses
Manohoamékpo KOUKOU DJOE.....167

PHILOSOPHIE ET SCIENCES SOCIALES

10. Lecture critique de la constitution des Etats -Unis : le souci de la postérité, comme gages institutionnels de développement
Alexandre NUBUKPO.....189
11. La maladie à coronavirus ou covid-19 est-elle synonyme de manque de liberté de l'humanité ?
Aimé THIEMELE203

LA MALADIE A CORONAVIRUS OU COVID-19 EST-ELLE SYNONYME DE MANQUE DE LIBERTE DE L'HUMANITE ?

Aimé THIEMELE *

Résumé

La fin du 20^{ème} siècle et le début du 21^{ème} siècle connaissent des maladies qui se propagent à grande échelle et déciment fortement la population mondiale. On pourrait citer au passage le VIH-SIDA et l'EBOLA qui ont fait des milliers de victimes et qui continuent de tuer les populations humaines. Vers la fin de l'année 2019 et au début de l'année 2020, un autre virus, du même groupe bactériologique que les deux premiers (VIH-SIDA et EBOLA), sème l'angoisse, la terreur et la désolation dans le monde entier. Appartenant à la grande famille « CORONAVIRUS » et connue sous le nom de « COVID-19 », cette bactérie, beaucoup plus virulente que les autres, a créé une pandémie qui s'assimile à une guerre mondiale. Du coup, un nouveau comportement, de nouveaux mots favorisant l'autarcie et aggravant les barrières sociales sont apparus dans les relations humaines. Paradoxalement, au même moment, des appels à la solidarité fusent çà et là. D'où l'intérêt de cette étude qui se propose, à partir de communiqués de religieux et de discours d'hommes politiques, pris comme supports, de faire une analyse lexico-sémantique des mots liés à la guerre contre la maladie à coronavirus ou covid-19 pour montrer le nouvel aspect de la nouvelle société humaine.

Mots clés : maladie ; coronavirus (covid-19) ; confinement ; lutte ; monde.

Abstract

The end of the 20th century and the beginning of the 21st century experienced diseases that spread on a large scale and greatly decimated the world's population. We could mention in passing HIV-AIDS and EBOLA

* Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody (Côte d'Ivoire); E-mail: thiemaim2005@yahoo.fr

which have claimed thousands of lives and which continue to kill human populations. Towards the end of 2019 and the beginning of 2020, another virus, of the same bacteriological group as the first two (HIV-AIDS and EBOLA), sows anxiety, terror and desolation in the world whole. Belonging to the big family "CORONAVIRUS" and known under the name of "COVID-19", this bacterium, much more virulent than the others, created a pandemic which is assimilated to a world war. Suddenly, a new behavior, new words promoting self-sufficiency and aggravating social barriers appeared in human relationships. Paradoxically, at the same time, calls for solidarity were heard here and there. Hence the interest of this study which proposes, from press releases of religious and speeches of politicians, taken as supports, to make a lexico-semantic analysis of the words related to the war against the disease with coronavirus or covid-19 to show the new aspect of the new human society.

Keywords: disease; coronavirus (covid-19); confinement; fight; world.

Introduction

Le coronavirus est une bactérie en forme de couronne appartenant à la grande famille « CORONAVIRUS » et connue sous le nom de « COVID-19 ». En biologie, c'est un genre de virus à ARN responsable d'infections respiratoires et digestives chez plusieurs espèces de mammifères dont l'être humain. Depuis le début de l'année 2020, ce virus a créé une pandémie. Dans le monde entier, les relations humaines ont changé à cause de ce virus. Pourquoi ? Qu'est-ce qui motive ce changement d'attitude des hommes ? Le constat est qu'un nouveau comportement guidé par de nouveaux mots favorisent l'autarcie et aggravent les barrières sociales. C'est pourquoi, notre article veut montrer si la maladie à coronavirus ou covid-19 est synonyme de manque de liberté de l'humanité. D'où l'intérêt de cette étude qui se propose de faire une analyse lexico-sémantique des mots liés à la

nouvelle conduite des hommes et à la lutte contre la maladie à coronavirus ou covid-19 pour montrer le nouvel aspect de la nouvelle société humaine. Pour ce faire, à partir du message à la nation du le Président de la République de Côte d'Ivoire le lundi 23 mars 2020 et de la déclaration des Evêques Catholiques relative à l'application des mesures prises par le gouvernement ivoirien sur le coronavirus, faite à Abidjan, le 27 mars 2020, textes produits dès l'avènement de cette maladie dans le pays, nous ferons un inventaire des éléments qui guident le nouveau comportement des humains d'une part. Et nous montrerons les nouvelles attitudes humaines et les nouvelles relations sociales liées aux implications des nouvelles règles de vie d'autre part.

1. Présentation des nouvelles règles de vie des hommes

Avant d'aborder la question proprement dite, nous allons lever une équivoque. Quel est le genre de COVID-19 ? COVID est l'acronyme de corona virus disease. Nous rappelons que les sigles et les acronymes ont le genre du nom qui constitue le noyau du syntagme dont ils sont une abréviation. On dit ainsi la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer) parce que le noyau de ce groupe, Société, est un nom féminin, mais le CIO (Comité International Olympique) parce que le noyau, Comité, est un nom masculin. Quand ce syntagme est composé de mots étrangers, le même principe s'applique. C'est ainsi qu'on distingue le FBI, Federal Bureau of Investigation (Bureau Fédéral d'Enquête), de la CIA, Central Intelligence Agency, (Agence Central de Renseignement), puisque dans un cas, on traduit le mot noyau par un nom masculin, Bureau, et dans l'autre, par un nom féminin, Agence.

Dans le cas de « Corona virus disease », nous notons que l'on aurait pu préférer au nom anglais, « disease », le nom latin, « morbus », de même sens et plus universel, qui signifie « maladie provoquée par le coronavirus (virus en forme de couronne). » On devrait donc dire la COVID-19, puisque

le noyau est un équivalent du nom français féminin maladie. Pourquoi alors l'emploi si fréquent du masculin, le COVID-19 ? Parce que, avant que cet acronyme ne se répande, on a surtout parlé du coronavirus, groupe qui doit son genre en raison des principes exposés plus haut, au nom masculin virus. Ensuite, par métonymie, on a donné à la maladie le genre de l'agent pathogène qui la provoque. Il n'en reste pas moins que l'emploi du féminin serait préférable. C'est pourquoi, l'Académie française a tranché en redonnant à cet acronyme le genre qui est le sien, le féminin. Désormais, on doit dire : la COVID-19.

Après avoir levé cette équivoque, nous revenons à l'inventaire des nouveaux éléments qui guident les nouvelles attitudes des hommes. Dans son message à la nation du 23 mars 2020, le Chef de l'Etat ivoirien déclare :

Depuis décembre 2019, le monde entier est confronté à une pandémie sans précédent liée au coronavirus (COVID-19). Cette pandémie frappe tout le monde, sans distinction de race, d'âge ou de religion. Cette maladie peut être mortelle. Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propage rapidement, au contact ou en étant simplement à proximité d'une personne atteinte. A ce jour, plus de 340.000 personnes sont infectées dans le monde et près de 15.000 décès ont été enregistrés à cause du CORONAVIRUS. Notre pays n'est malheureusement pas épargné puisque, entre le 11 et le 22 mars 2020, vingt-cinq (25) cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés en Côte d'Ivoire. A ce jour, même si notre pays n'a pas connu de perte en vie humaine, ce bilan reste trop élevé au regard des mesures que nous avons prises (...).

Dans l'extrait ci-dessus de son message, le Chef de l'Etat ivoirien informe la population de son pays que c'est le monde entier qui « *est confronté à une pandémie sans précédent liée au coronavirus (COVID-19).* » Il ajoute que cette maladie à coronavirus ou COVID-19 est dangereuse parce qu'elle frappe tout le monde, sans distinction de race ni d'âge ni de religion, qu'elle est extrêmement contagieuse et qu'elle se propage rapidement, au contact ou en étant simplement à proximité d'une personne atteinte. La gravité de la situation est soulignée dans le discours du Président ivoirien par la présence des mots et expressions qui suivent :

« le monde entier », « confronté », « une pandémie sans précédent liée au coronavirus (COVID-19) », « frappe tout le monde », « se propage rapidement », « plus de 340.000 personnes sont infectées dans le monde et près de 15.000 décès ont été enregistrés à cause du CORONAVIRUS. » « Un comité de veille », « un plan de réplique », « la suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens », « la mise en quarantaine des cas suspects », « L'instauration d'un couvre-feu », « Le confinement progressif des populations », « La création de couloirs humanitaires ».

1.1. La lutte contre un ennemi invisible et la psychose qui s'empare de la population

Les mots et expressions ci-dessus montrent que le Chef de l'Etat ivoirien décrit dans son message l'ampleur de la maladie qui n'a pas touché que la Côte d'Ivoire, mais, que c'est « *le monde entier* », selon lui, qui est « *confronté à une pandémie sans précédent.* » En effet, selon les propos du Président ivoirien, « *plus de 340.000 personnes sont infectées dans le monde et près de 15.000 décès ont été enregistrés à cause du CORONAVIRUS.* » Nous comprenons aussi que le coronavirus ou COVID-19 est un virus tellement virulent qu'il « *frappe tout le monde* ». Il ne trie pas ses victimes et il « *se propage rapidement.* » C'est pourquoi, « *un comité de veille* » a été créé. Ce comité a proposé « *un plan de réplique* » dont le contenu est le suivant :

« un plan de riposte national, d'un montant de 95 milliards 880 millions de F CFA, qui vise à briser la chaîne de transmission de la maladie, à garantir la meilleure prise en charge des malades, à isoler et à suivre les personnes qui ont été en contact avec ces malades. »

« C'est pourquoi, je déclare l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national, conformément à la loi n°59-231 du 7 novembre 1959. »

« la suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens », « la mise en quarantaine des cas suspects », « L'instauration d'un couvre-feu », « Le confinement progressif des populations », « La création de couloirs humanitaires ».

Le gouvernement ivoirien recourt aux grands moyens pour espérer vaincre cet ennemi invisible qu'est le coronavirus ou COVID-19. Pour cela, il

adopte « *un plan de riposte national*. » Il organise la réplique pour pouvoir endiguer le coronavirus. Mais, ce plan est très onéreux, parce qu'il nécessite la mobilisation de ressources financières importantes : « *un montant de 95 milliards 880 millions de F CFA*. » Pour un pays du Tiers Monde ou sous développé ou en voie de développement ou non émergent, la somme de « 95 milliards 880 millions de F CFA », dégagée pour soutenir le combat contre cet ennemi invisible, va sans doute avoir un impact négatif sur son économie et bouleverser la réalisation d'un grand nombre de projets. Par ailleurs, le mot « *riposte* » nous montre que la Côte d'Ivoire est effectivement en guerre. C'est pourquoi, le Président a « *déclaré l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national* » et le comité de veille a décidé de l'« *instauration d'un couvre-feu* ». Les expressions « *couvre-feu* » et « *état d'urgence* » soulignent la gravité de la situation qui prévaut dans le pays. Elles indiquent qu'il ne s'agit pas d'un jeu, mais d'une guerre parce que le pays est attaqué par un ennemi « *dangereux* », le coronavirus ou COVID-19 ». Dans un tel contexte, seuls les militaires sont autorisés à sortir pour affronter l'ennemi, le tuer ou le chasser hors du territoire national. Alors, pour vaincre ce virus, l'Etat impose le « *confinement* » aux populations. Les civils doivent rester chez eux, cachés, enfermés dans leurs domiciles pour éviter qu'ils soient attaqués par l'ennemi (le coronavirus ou COVID-19) et qu'ils soient blessés ou tués. Cependant, le virus étant invisible, il peut, à tout instant, entrer dans un ou des domiciles pour s'attaquer aux individus qui y sont et commettre des crimes odieux. Par ailleurs, des personnes confinées peuvent être en difficulté parce qu'elles ont soit été atteintes par le virus, soit été confrontées à des problèmes de tous ordres, soit qu'elles ont besoin d'aide. C'est dans ce sens que « *des couloirs humanitaires* » sont créés pour permettre aux médecins, aux pompiers et à tous les services humanitaires de pouvoir aider tous ceux qui sont dans le besoin.

De plus, la peur de voir les populations contaminées a amené le comité de veille à proposer au gouvernement «*la suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens* » et «*la mise en quarantaine des cas suspects* ». Nous voyons, par ces deux décisions, que la Côte d'Ivoire vit dans la peur, qu'elle craint les étrangers qui seraient porteurs du virus COVID-19, cet « assassin » qui a déjà ôté la vie à près de « 15000 personnes » dans le monde. C'est pourquoi elle leur ferme ses portes dans le but de protéger ses populations. Le coronavirus fait peur et tourmente la plupart des gens. La peur est une réponse naturelle lorsque vous êtes confronté à une maladie inconnue et grave. Cela affecte non seulement vous-même en tant que patient atteint de ce virus, mais également votre famille et les personnes proches de vous. Dans ces circonstances, vous et votre entourage avez besoin de soutien.

Dans le monde entier, les Etats ont perdu le sens de l'hospitalité à cause de cet « ennemi » invisible qui détruit tout sur son passage. Les pays de tous les continents vivent dans l'angoisse et la psychose. La peur fait régner aussi la suspicion dans le pays. Et, lorsque des individus ont été en contact avec des personnes atteintes par le virus, ils sont traités de cas suspects et mis en quarantaine. Or, la mise en quarantaine est une mise sous surveillance, même si cette surveillance est médicale, elle constitue une sorte de privation de liberté, un emprisonnement. Dès lors, naît la méfiance au sein des populations. Alors, comment vit-on actuellement en Côte d'Ivoire et par extrapolation dans le monde entier, dans cette période de pandémie à coronavirus ? Quelles sont les nouvelles règles de vie ?

1.2. Les nouvelles règles de vie

La Côte d'Ivoire, à l'instar du monde entier, pour se protéger et lutter efficacement contre le virus, a adopté de nouvelles règles qui doivent désormais faire partie de ses habitudes quotidiennes. Elles sont prises en

accord avec l'Organisation Mondiale de la Santé, comme le signifie le Chef de l'Etat ivoirien dans son message :

« Afin d'éviter la propagation de cette maladie dans notre pays, il est impérieux d'adopter les bonnes pratiques et de mettre en application les mesures de prévention recommandées par le Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique et l'Organisation Mondiale de la Santé. » Ces mesures sont les suivantes :

- Se laver fréquemment et soigneusement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir et le jeter immédiatement ;
- Saluer sans se serrer la main, sans accolades et sans embrassades ;
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes ;
- Éviter les rassemblements de plus de 50 personnes.

Ce sont des gestes simples mais qui peuvent sauver des vies »

Effectivement, telles que édictées ci-dessus, les nouvelles règles de vie sont « *des gestes simples* » qui constituent « *les mesures de prévention* » appelées aussi « *les mesures barrières* » pour éviter le virus. D'ailleurs, les spécialistes de la santé disent que le coronavirus se propage par la bouche et par le nez. C'est pourquoi, ils demandent aux populations d'éviter de se toucher le nez et la bouche avec les mains. De cette recommandation (éviter de se toucher le nez et la bouche avec les mains) découleraient alors toutes les mesures édictées. Ces règles voudraient-elles dire que les êtres humains se promenaient avec la saleté avant l'avènement du coronavirus ? Sinon, comment comprendre qu'à l'apparition de ce virus, on impose aux humains de « *Se laver fréquemment et soigneusement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique ?* » L'adverbe « *fréquemment* » modifie le verbe « *Se laver* » et adjoint au sens de son action une certaine régularité. Il nous montre ainsi que, même s'il existait dans la société humaine, le lavage des mains ne se faisait pas de façon systématique ni fréquente ni avec soin comme le souligne le deuxième adverbe (*soigneusement*) qui modifie aussi le sens du verbe « *Se laver* ». Ces deux adverbes, tout en jouant le rôle de modificateurs de sens, participent aussi

du changement qui s'opère dans la vie des êtres humains dans le monde en général et, plus particulièrement, en Côte d'Ivoire.

2. Implications sociales des nouvelles règles de vie

Les mesures barrières imposées au monde entier et particulièrement à la population de Côte d'Ivoire ont des répercussions sociales importantes. Au niveau des sous-points qui suivent, nous allons montrer comment le coronavirus ou COVID-19 a amené les Etats à vivre en autarcie, de quelle manière il a disloqué la société humaine et lui a ôté certaines valeurs qui la caractérisent.

2.2. Vie en autarcie

Un des impacts directs de ce virus est le repli des Etats sur eux-mêmes. Par exemple, nous le découvrons dans l'extrait suivant du message du Président ivoirien :

« La fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes. »

A travers les expressions « La fermeture des frontières » et « la suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire », les deux extraits ci-dessus nous montrent que la Côte d'Ivoire ne veut pas avoir de contact avec l'extérieur. C'est pourquoi, elle a suspendu l'entrée des non ivoiriens sur son territoire et elle a fermé toutes ses frontières. La présence des mots « *fermeture* » et « *suspension* » atteste que le pays se replie sur lui-même pour mener une vie en autarcie. Le pays préfère cette façon de vivre parce qu'il pense que c'est le meilleur moyen d'empêcher l'ennemi, le coronavirus ou COVID-19 d'y entrer et aussi de pouvoir exterminer ou endiguer cette pandémie. Cette mesure de repli sur soi paraît-elle efficace ? Permet-elle au pays de vaincre ce virus ?

Malheureusement, cette méthode de renfermement sur soi, si elle constitue une prévention et qu'elle peut contribuer à empêcher le virus de pénétrer et de se propager dans le pays, elle a été appliquée, peut-être, un

peu tard en Côte d'Ivoire. En effet, comme le souligne le Chef de l'Etat ivoirien dans son message : « Notre pays n'est malheureusement pas épargné puisque, entre le 11 et le 22 mars 2020, vingt-cinq (25) cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés en Côte d'Ivoire. » Nous notons que la décision d'appliquer l'autarcie est prise après que le virus a fait son entrée dans le pays et qu'il a déjà attaqué vingt-cinq personnes (*vingt-cinq (25) cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés en Côte d'Ivoire*). L'ennemi ayant réussi à s'introduire dans le pays, « *La fermeture des frontières* » peut-elle l'arrêter ? En tout cas, le point de la situation de la maladie à coronavirus ou COVID-19 établi le dimanche 28 juin par le Ministère de la santé et de l'hygiène publique donne les chiffres suivants :

- 9101 cas confirmés (*personnes atteintes du coronavirus*) ;
- 3808 guéris ;
- 66 décès.

Ces chiffres montrent que la situation n'est pas encore maîtrisée. Ils indiquent surtout que le virus n'est pas sous contrôle. Il est en train de faire des ravages dans le pays : 9101 personnes atteintes et 66 autres tuées par ce virus. Les chiffres prouvent aussi la virulence et la dangerosité de ce phénomène qui avance invisible et sans pitié, faisant des victimes, ôtant des vies humaines et semant la désolation dans le pays.

2.3. Dislocation de la société

Le coronavirus crée des barrières dans la société. C'est dans cette perspective que la Conférence des Evêques Catholiques de Côte d'Ivoire, au regard de la situation plus que préoccupante, a pris acte des mesures annoncées par le Gouvernement et elle a invité tous les chrétiens catholiques (prêtres, consacrés, laïcs) à s'y conformer comme nous le montre l'extrait suivant de son message :

« (...) les évêques invitent les catholiques au strict respect de la mesure.

- Saluer sans se serrer la main, sans accolades et sans embrassades ;
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes ;
- Éviter les rassemblements de plus de 50 personnes. »

Le strict respect de la mesure édictée par le gouvernement peut sauver des vies. Cependant, cette mesure crée des barrières sociales. Par exemple, « *Saluer sans se serrer la main, sans accolades et sans embrassades.* » Alors que, dans les sociétés humaines en général et plus particulièrement en Côte d'Ivoire, le fait de saluer en se serrant la main avec les accolades et les embrassades crée la convivialité entre les personnes. Or, « *Saluer sans se serrer la main, sans accolades et sans embrassades* » institue un éloignement entre les populations et aussi entre les gens d'une même communauté. La distanciation sociale est marquée et appuyée par une des mesures qui demande de « *Respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes.* » Du coup, les fêtes, les réjouissances ne peuvent plus se faire de manière grandiose puisqu'il faut « *Éviter les rassemblements de plus de 50 personnes.* » Cette mesure de conditionnement n'a pas que des inconvénients. Elle oblige les populations à être sobres. Malgré l'idée de contrainte qui se trouve derrière cette règle, nous pourrions considérer que la sobriété est un avantage dans la mesure où elle amène les hommes à éviter le gaspillage.

2.4. Perte des valeurs humaines

Les nouvelles règles de vie imposées aux êtres humains à cause de la pandémie à coronavirus ou COVID-19 leur a fait perdre certaines de leurs valeurs telle que la solidarité entre communautaires dans le malheur que nous montre cet autre extrait du message des Evêques catholiques.

- « les veillées funéraires se feront en famille avec un nombre limité à 50 »
- « les messes de requiem sont autorisées avec au maximum 50 participants »
- « les enterrements se feront dans la stricte intimité familiale »

Les nouvelles règles limitant les rassemblements à « 50 participants » combinées à la psychose du virus qui sévit à travers le monde et principalement en Côte d'Ivoire, empêchent les collègues, les amis et connaissances de soutenir les familles éplorées, d'exprimer leur solidarité aux amis frappés par un deuil. Parce que tout se fait en famille : « *les veillées funéraires se feront en famille* », « *les enterrements se feront dans la stricte intimité familiale* ». A travers les mesures édictées par le gouvernement, nous notons aussi que le confinement et la distanciation sociale viennent renforcer le fossé de l'individualisme. Désormais, c'est la famille nucléaire qui compte. Il n'y a pas de place réservée à l'étranger. Ces mesures de protection contre le virus constituent un frein aux pratiques religieuses comme nous pouvons le lire dans les extraits suivants :

« La catéchèse et les pèlerinages de carême sont suspendus »
« les célébrations pénitentielles communautaires sont interdites »

Elles (les mesures du gouvernement) ne favorisent pas la communion des fidèles catholiques qui ne peuvent pas se rassembler (« *les célébrations pénitentielles communautaires sont interdites* »). La foi et les pratiques religieuses sont en souffrance puisque « *La catéchèse et les pèlerinages de carême sont suspendus* ». Et ce n'est pas tout, dans la mesure où la décision gouvernementale a imposé des restrictions à tous les niveaux. Par exemple, dans la déclaration des évêques, nous notons ce qui suit :

Les dévotions et les activités des mouvements et associations : elles se limiteront à la pratique familiale »

« Les salutations et les gestes de paix liturgiques se feront en levant la main vers le frère ou la sœur

A travers le passage ci-dessus de la déclaration des Evêques catholiques, nous notons que « *Les dévotions et les activités des mouvements et associations* » sont réduites à la « *pratique familiale* ». De cette façon, la chaleur humaine des différentes rencontres et le partage d'expériences entre

fidèles chrétiens catholiques disparaissent parce que les dévotions et les activités se limitent à la cellule familiale. L'absence de rassemblement et de rencontre entre les disciples du Christ effrite l'amour qu'ils cultivent entre eux puisque tout est ramené à la famille biologique ou nucléaire. Il n'y a plus de convivialité entre eux parce que la radio et la télévision prennent le relais pour les messes comme le disent les Evêques dans leur déclaration : *« Chaque jour, les radios catholiques et Ecclesia TV veilleront à diffuser la messe et d'autres dévotions à l'intention des fidèles. »* Il n'y a plus de contact ni entre fidèles, ni entre prêtres et chrétiens. Les médias deviennent les intermédiaires entre les prêtres et les fidèles. C'est pourquoi, quotidiennement, pour maintenir la foi des chrétiens et les amener à garder et à ne pas perdre les habitudes de la prière, les radios et la télévision catholiques *« veilleront à diffuser la messe et d'autres dévotions à l'intention des fidèles. »*

Un autre impact non moins important de ce virus sur la population est la suspension de la formation. En effet, dans son adresse à la nation, le Président ivoirien a annoncé la fermeture de tous les établissements d'enseignement, de la maternelle au supérieur. C'est dans cette perspective que les dirigeants de l'Eglise catholique ont, eux aussi, informé la population et la communauté religieuse de ce qui suit :

Les établissements scolaires catholiques (maternelles, primaires, secondaires, techniques, professionnels et supérieurs - l'Université catholique, Unité université d'Abidjan y compris -) : fermés pour une période de 30 jours à compter du 17 mars 2020 »

« Les séminaires : fermés pour une période de 30 jours à compter du 17 mars 2020, avec départ de tous les séminaristes en famille »

« Tous les engagements extérieurs de l'Eglise (Conférence des évêques, congrégations, institutions) sont reportés jusqu'à nouvel avis.

Pour pallier les insuffisances de formation due à cette interruption brusque causée par le coronavirus, l'Etat recourt à la télévision nationale et aux réseaux sociaux pour achever les programmes d'étude. C'est à ce niveau que le numérique prend son importance dans la société humaine. En effet, à

cause du confinement, de l'angoisse d'être, peut-être, l'une des victimes de ce virus, la peur de mourir ont plongé le monde entier dans le numérique. Ce virus a imposé au monde entier l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans pratiquement tous les domaines de la vie sociale tel le télétravail, le télé-enseignement, la visioconférence et bien d'autres.

Le message du Président ivoirien nous montre aussi que le coronavirus va créer une crise économique dans le monde entier et particulièrement en Côte d'Ivoire.

Un autre pan des décisions présidentielles concerne la fermeture de certains secteurs économiques et culturels : « La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit (...), celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle. » Cette autre décision montre un monde fermé à toutes les sources de production d'émotions : la danse, la musique, le cinéma, le théâtre, etc. Il n'y a pas de spectacle, pas de prestation, pas de salon... aucune organisation culturelle ne peut se faire à cause du coronavirus.

Nous notons que les maquis, les restaurants, les bars, les boîtes de nuit, les cinémas et les lieux de spectacle sont des structures qui contribuent à l'essor économique du pays. Leur fermeture crée le chômage et impacte négativement l'économie. Les germes de la récession économique sont créés. Une crise économique à l'intérieur de la Côte d'Ivoire se profile à l'horizon.

Conclusion

La pandémie à coronavirus ou COVID-19 a imposé au monde entier et particulièrement à la Côte d'Ivoire de nouvelles façons de vivre : l'autarcie et le confinement. Deux entités qui nous montrent clairement que les libertés des populations ivoiriennes sont restreintes. La vie en autarcie ne leur permet pas d'effectuer des voyages en dehors de leur pays. Et, le

confinement constitue une sorte d'emprisonnement, une réclusion, mais ici les domiciles des populations ou leur lieu de circonscription administrative sont une sorte de cachot.

Références bibliographiques

- BESSI Dogbo Ignace (Mgr), 2020, Président de la CECCI (Conférence des Evêques Catholiques de Côte d'Ivoire), Pour office et par délégation, BEBY GNEBA Gaspard (Mgr), Evêque de Man, *Déclaration des évêques relative à l'application des mesures prises par le gouvernement sur le coronavirus*, faite à Abidjan, le 27 mars.
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Edouard, 1969, *Des mots à la pensée/Essai de grammaire de la langue française*, 1911-1933, Tome Troisième, paris : édition d'Artrey.
- DUBOIS Jean, 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse.
- GREVISSE Maurice, 1986, *Le bon usage* –Paris : Duculot.
- GUILLOU Michel, MOIGEON Marc, 1988, *Dictionnaire Universel*, 2^{ème} édition, Paris : Hachette-Edicef.
- HAMON A., 1964, *Grammaire française*, hachette.
- KOUASSI Franck, 2020, *La situation de la pandémie à coronavirus en Côte d'Ivoire*, Opéra News, 28 juin.
- LAROUSSE Pierre, 1979, *Dictionnaire Larousse-Librairie Larousse*.
- OUATTARA Alassane, 2020, *Pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19), message à la nation de S.E.M. le Président de la République de Côte d'Ivoire*, lundi 23 mars.
- ROBERT Paul, 1993, *Le robert-Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction de ALAIN REY-Dictionnaire le Robert-Paris, Nouvelle édition. ■■■■